

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance
Comptes Publics

Décision du 27 octobre 2021

Fixant la rémunération de la présidente du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

NOR : CCPB2128195S

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministre délégué chargé des Comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 84-429 du 5 juin 1984 portant création et organisation du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), notamment ses articles 4-1 et 9 ;

Vu le décret du 16 juin 2021 portant nomination de Mme Élisabeth Claverie de Saint-Martin en qualité de présidente du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ;

Vu la proposition de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 30 août 2021,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Élisabeth Claverie de Saint-Martin, présidente du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 130 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 32 500 € en année pleine.

Article 2

La présidente du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 octobre 2021

Le Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance

Le Ministre délégué chargé
des Comptes Publics

Bruno LE MAIRE

Olivier DUSSOPT